

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE et Mme ROZEC, Adjoint
Mesdames TUERO, RENAUD, LEGAY, NAVARRE, HARDOIN, ROBLIN et Messieurs DURAND, HOUE et PHILIPPE

Absents excusés : A. GEORGE représenté par N. ROBLIN, P. BUREL représenté par P. DURAND
D. TALFUMIER absent excusé

Secrétaire de séance : N. ROBLIN

Convocation du : 28.02.2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Autorise** le Maire à signer une convention avec la commune de Saint-Siméon pour raccorder le réseau d'éclairage public communal à l'armoire d'éclairage public « Les Grandes Bordes » appartenant à la commune de Saint Siméon et **accepte** de rembourser la consommation d'énergie à cette dernière,
- **Délègue** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public : création de 3 points lumineux et raccordement au réseau d'éclairage public du hameau Les Sablons,
- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public de 2018 à 2022,
- **Accepte** de fixer un tarif adapté à la location de la salle polyvalente pour les vins d'honneur à hauteur de 75€ la demi-journée,
- **Accepte** la convention d'honoraires présentée par Mr ROSSIGNOL et la société Ingénierie Choiséenne BET pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la constitution d'un dossier de demande de subvention CoR (Contrat Rural), suite à une étude de faisabilité,
- **Accepte** les statuts de la CC2M créée au 01.01.2018,
- **Approuve** le document définissant l'intérêt communautaire de la CC2M,
- **Accepte** d'effacer la dette relative à l'assainissement pour un administré de la commune suite à l'avis de la commission de surendettement,
- **Décide** le maintien des subventions attribuées aux associations locales,
- **Reformule** la délibération décidant les indemnités des élus afin de le rendre conforme au texte,

- **Décide** de rembourser les frais engagés par un riverain suite à la chute d'une branche d'arbre appartenant au domaine public de la commune sur son abri voitures,
- **Décide** de contracter un prêt de 600 000 € sur le budget assainissement en vue des travaux d'assainissement collectif au hameau du Montcel,

Le Maire informe :

- De l'avancement de l'étude de gouvernance d'assainissement avant prise de compétence par la CC2M,
- Qu'il n'y aura pas de demandes d'aides pour le Fond d'Equipement Rural et les Amendes de Police sur 2018 compte-tenu des travaux déjà engagés,
- Qu'un Contrat Rural n'étant pas envisageable pour la réhabilitation de la salle polyvalente, il y a lieu de régler les dysfonctionnements du chauffage,
- De l'avancement du PLU qui doit être mis en conformité avec la loi sur l'eau et les observations des Personnes Publiques Associées,
- Des modalités d'organisation prévues pour la fête foraine du mois de septembre qui doit se faire en coordination avec l'association Animation Loisirs,
- Que, suite à la visite des représentants de la Poste, l'amplitude d'ouverture risque d'évoluer,
- Qu'une réunion a eu lieu avec les responsables de l'aérosphalte pour fixer un cadre aux passages des quads sur la commune.

Mme NAVARRE fait observer le mauvais état des bois en bordure des voies, non entretenus par les propriétaires riverains, et gênant la circulation.

Mme TUERO propose des « gares de stationnement » pour faciliter le croisement des véhicules sur les voies communales qui sont étroites.

Mr PHILIPPE suggère la continuité de l'aménagement d'un cheminement piétons le long du cimetière et rappelle la nécessité de réparer les voies dégradées suite à la période hivernale.

La séance est levée à 21h00

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 12 mars 2018
Le Maire, Alain BEAUFORT

